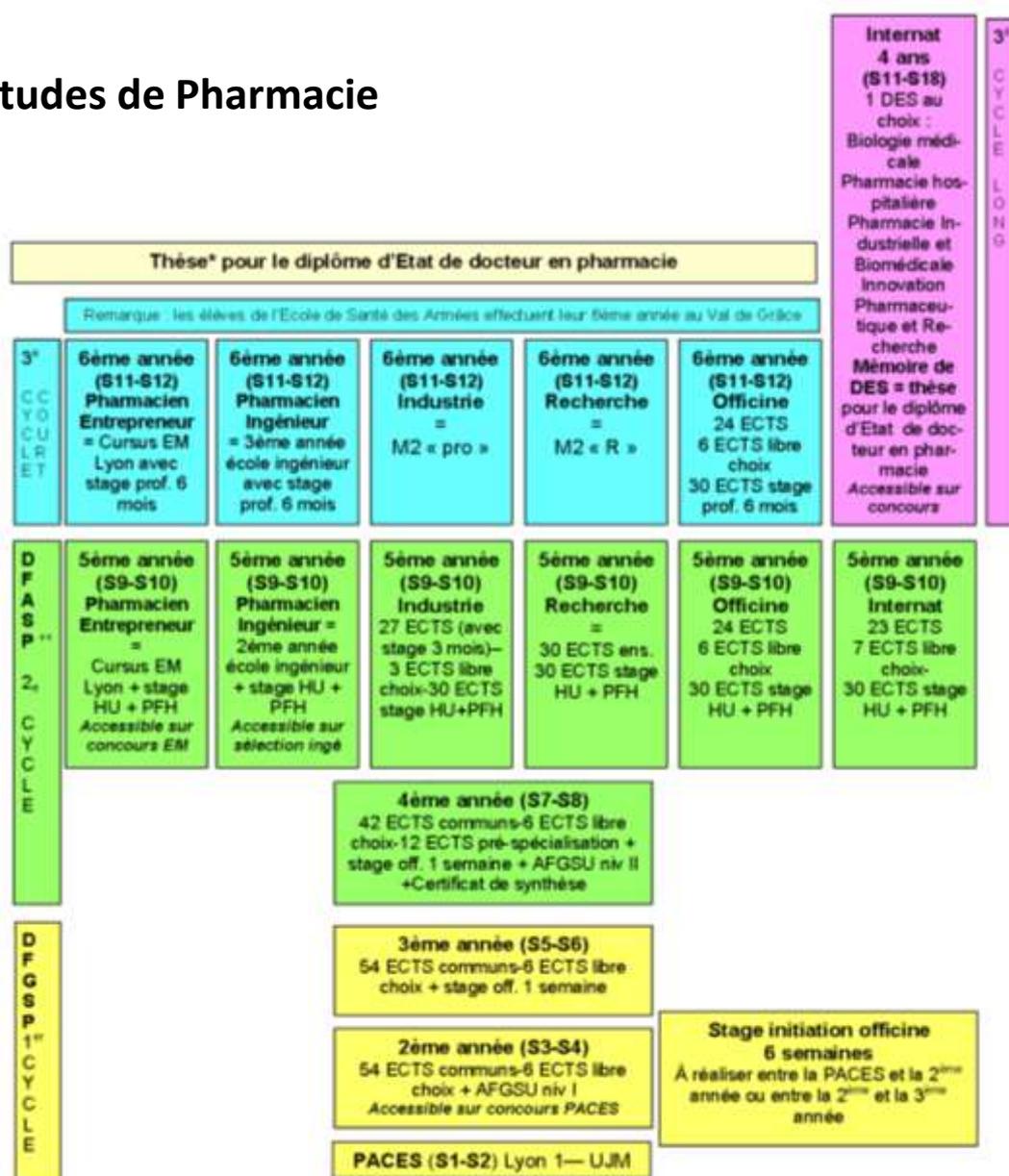


# Schéma des Etudes de Pharmacie



## Schéma des études de pharmacie à Lyon 1 (ISPB – Faculté de Pharmacie)

\*A soutenir pendant le 3<sup>ème</sup> cycle court, ou au plus tard dans un délai de 2 ans après sa validation

\*\*Le certificat de synthèse pharmaceutique doit être validé pour l'obtention du DFASP

Remarque : des passerelles sont mises en place entre les différentes filières de 2<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année. La formule ci-dessus pour la 6<sup>ème</sup> année recherche sera celle mise en place à partir de la rentrée 2016

## Cursus général

- Une année = 2 semestres composés d'un nombre variable d'UE avec souvent plusieurs disciplines coordonnées
- A chaque UE est affecté un nombre d'ECTS (European Credit Transfer System) qui varie selon le volume horaire de l'enseignement (CM / ED / TP)

Dans les textes officiels : une année doit être = à 60 ECTS, et un semestre à 30 ECTS

- **2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année** : 90% UE communes (2x27 ECTS) et 10% UELC (2x3 ECTS)



- **4<sup>ème</sup> année** : 70% UE communes (27 + 15 ECTS) , 10% UELC (2x3 ECTS), 20% UE d'orientation professionnelle (12 ECTS)

**5<sup>ème</sup> année** : filiarisation; stage AHU 30 ECTS pour tous



- **Certificat de synthèse pharmaceutique** pour tous : 4 sessions (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année), nécessaire pour entrer en 6<sup>ème</sup> année

- **6<sup>ème</sup> année** : filiarisation, stage pro 30 ECTS, thèse pour le diplôme d'état en pharmacie

## Validation UE, semestre, année

### ➤ **Elaboration (avec la maquette : programmes UE, vol horaires, ECTS...):**

Par la commission de pédagogie de l'ISPB, validé par le conseil de l'ISPB, puis par l'université chaque année universitaire; importance des élections étudiants

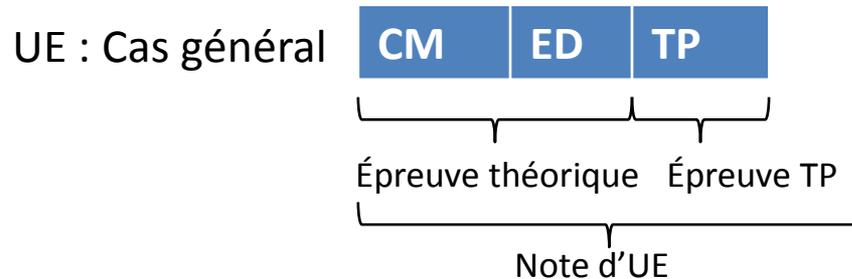
Document « Modalités de Contrôle des Connaissances » (MCC), affiché, + sur site

### ➤ **Règles générales de validation (pour les détails, cf MCC)**

Année validée si moyenne des notes des 2 semestres  $\geq 10/20$  **et** si aucune note d'UE  $< 7/20$  (UE ou UELC qui sont des UE comme les autres)

Note du semestre = moyenne des notes des UE (coefficient d'une UE = son nb d'ECTS)

Note UE : moyenne des notes des épreuves coefficientées si plusieurs



## Validation UE, semestre, année

En cas de non-validation de l'année en session initiale (mai) :

→ session de rattrapage mi-juillet SAUF :

- Pour les travaux pratiques
- Pour les notes de contrôle continu

Les stages sont toujours à valider séparément